



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Comité de suivi « Santé et Qualité de vie au travail » du 6 juillet 2021

Ce comité, réuni par la DSJ, et qui rassemble les organisations représentatives au CTSJ, était réuni pour la première fois depuis longtemps à cause de la crise sanitaire.

La réunion avait principalement de faire le point sur l'ensemble des dispositifs existants.

En 2016, la DSJ a lancé un **numéro vert (0800 200 278)** permettant à des agents en difficulté de joindre de façon confidentielle une plateforme de psychologues du travail. Ce sont 110 psychologues répartis sur l'ensemble du territoire pouvant se déplacer au besoin. Une fois le contact pris, l'agent qui a contacté la plateforme peut rester en contact avec le même psychologue. La plateforme peut également servir de support ponctuel aux managers pour avoir un consultant RH.

Entre juin 2020 et juillet 2021, la plateforme a reçu 249 appels. Le nombre d'appels a augmenté de façon importante en février et mars 2021. Les principaux motifs d'appels sont des motifs personnels, des ressentis de harcèlement moral, de l'épuisement professionnel et des conflits avec la hiérarchie (50% des motifs d'appel au total). Le Covid, et notamment l'anxiété générée, a également provoqué des appels.

La DSJ a créé des sessions des formation essentiellement à destination des chefs de cour et de juridiction, ainsi que des DG.

Plusieurs dispositifs sont actuellement mis en place pour intervenir sur une demande des chefs de cour. Un « comité de suivi des demandes d'actions QVT » centralise les demandes portées et décide des orientations à prendre en fonction des demandes : gestion de crise, interventions de psychologues du travail, appui d'AccorJ, médecine de prévention, etc...

Face aux conséquences de la crise sanitaire, la DSJ va proposer un retour d'expérience en matière de santé et de sécurité au travail (SST).

Nous avons relevé plusieurs points :

- * la crise sanitaire a pu (et peut encore) aggraver certaines difficultés ;
- * tous les cadres n'ont pas forcément la possibilité de dégager un temps dédié pour exercer véritablement leurs missions d'encadrement et accompagner les agents au quotidien ;
- * Le PAM RPS (enterré par le ministère) prévoit qu'un temps soit dédié aux réunions de service qui sont l'occasion pour les agents de discuter du travail. Pourtant ce n'est pas encore le cas ;
- * la formation initiale des agents est importante. Le décret 82-453 prévoit une formation en matière de SST à destination de tous les agents. Or, seuls les DSGJ en reçoivent une...
- * notre administration est aussi une « grande muette » qui a souvent une volonté de cacher les problèmes, ce qui aggrave les difficultés rencontrées et empêche une action de prévention efficace ;

P/ le syndicat national